

COMMENT CÉLÉBRER AUJOURD'HUI LE BAPTÊME D'UN PETIT ENFANT ?

NOUS voici au lendemain du Concile qui a consacré le renouveau liturgique comme un fait providentiel, un passage du Saint-Esprit dans l'Eglise¹. Mais en ce qui concerne le baptême des petits enfants, si la réforme est en cours de préparation, elle n'est pas encore chose faite. Comment donc célébrer un baptême aujourd'hui pour être dans l'esprit du renouveau voulu par le Concile, sans néanmoins anticiper sur une réforme que nous ignorons ?

Il est vrai que, si nous en ignorons le détail, il suffit de se pénétrer des textes de la Constitution² pour savoir au moins sur quoi cette réforme insistera, dans quelle ligne elle ira.

I

DANS L'ESPRIT DU CONCILE

1. Le baptême, célébration communautaire.

Si je veux être fidèle à l'esprit du Concile, mon effort portera d'abord sur le caractère *communautaire* de la célébration (Const. Lit., art. 26-27).

Le baptême est aggrégation à l'Eglise, entrée dans le Peuple de Dieu, dans ce Peuple royal et sacerdotal que le Christ s'est acquis et qui le proclame son Seigneur. Or il est fréquent, même en milieu chrétien, qu'on regarde le baptême uniquement comme un événement familial. Voilà

1. *Const. sur la Liturgie*, art. 43.

2. Pas seulement des art. 67 et 70, qui traitent du baptême des enfants, mais de tout ce qui est exprimé dans les grandes orientations générales des art. 5 à 11, et 23 à 35.

déjà un point sur lequel la nouvelle Pastorale du baptême des enfants et l'effort pour y préparer les familles peuvent changer bien des choses : faire percevoir cette « entrée dans un Peuple » qu'est le baptême, et faire décider par les parents, ou accepter par eux, l'idée de rendre la cérémonie elle-même plus communautaire.

Mais comment cela peut-il être réalisé ? Que vais-je proposer en ce domaine aux familles ?

Comme il faut tenir compte des situations pastorales concrètes, cela va varier beaucoup d'un lieu à l'autre. La situation est tout autre dans une grosse paroisse de ville où il y a cinq cents baptêmes par an et dans un village de montagne où il n'y en a qu'un tous les six mois ; tout autre aussi dans un diocèse (comme Cambrai) où l'on a gardé la coutume de baptiser ensemble les enfants de plusieurs familles présentés le même jour, et dans un diocèse où, le dimanche après-midi, se succèdent de demi-heure en demi-heure des baptêmes strictement familiaux ; tout autre encore la situation pastorale d'une paroisse formant une véritable communauté chrétienne vivante, et celle d'une paroisse où un tel esprit de communauté fait défaut.

Mais ce à quoi on doit *tendre partout*, c'est à une *célébration qui manifeste par elle-même la dimension communautaire du baptême*. Le fait de grouper plusieurs familles pour un baptême collectif paraît, de façon générale, ne pas susciter autant de résistance que certains curés ne le craignent à priori. Il semble relativement facile, surtout à la faveur de la préparation au baptême, d'y amener les parents, même lorsqu'ils sont de milieux différents. Il faut néanmoins se défier d'un regroupement trop artificiel. On n'aboutirait alors qu'à une simple juxtaposition d'usagers utilisant ensemble les services d'un même prêtre, un peu comme on prend le même autobus : on n'a là qu'une foule, et non une communauté. Les réunions préparatoires au baptême (indispensables, car le contact individuel avec la famille se révèle toujours insuffisant) devraient aider à obtenir une célébration communautaire, car un lien sera établi entre les familles par le seul fait de la réunion commune. Et à mesure que se généraliseront et deviendront habituelles les réunions de parents en vue du baptême de leurs enfants, on s'acheminera vers des célébrations communautaires du baptême de plus en plus authentiques.

Il convient aussi de mettre tout en œuvre pour que *les familles des baptisés ne soient pas seules à participer à la célébration*. Celle-ci intéresse toute la communauté locale

(ou sociologique), et il faut tendre à ce que la paroisse (ou le milieu chrétien) soit représentée. Les modalités sont à trouver, mais il serait anormal qu'on ne fasse pas un effort en ce sens.

On a préconisé parfois d'insérer les rites du baptême dans le déroulement de la messe dominicale, en finale de la liturgie de la parole, tout comme il est prévu maintenant que la liturgie du mariage ou celle de la confirmation s'insère entre l'homélie et la prière universelle. La communauté paroissiale est rassemblée ; la proclamation de la foi vient d'avoir lieu, ce qui contribue à manifester que l'enfant est baptisé dans la foi de l'Eglise ; la paroisse tout entière va ainsi se savoir concernée, et les parents vont se sentir eux-mêmes engagés devant tout le peuple de Dieu. Cette solution peut valoir surtout pour les petits villages dont nous parlions tout à l'heure, où les baptêmes sont très espacés. Dans les grandes villes ce serait sans doute bien vite d'un poids insupportable pour l'assemblée paroissiale.

Mais ceci requiert plusieurs conditions : d'abord, la possibilité pour la famille de comprendre le sens de l'Eucharistie et d'y participer ; ensuite, un effort de regroupement des baptêmes, pour que ces célébrations ne soient pas trop fréquentes ; enfin une compréhension profonde du sens des sacrements, qui ne doivent pas être considérés comme des procédés de catéchèse à usage de telle famille ou telle communauté.

2. Le baptême est une « célébration ».

Il importe beaucoup que chaque baptême apparaisse comme une *célébration*, au sens fort. Célébration, et non laisser-aller ; célébration, et pas cérémonie (en entendant par là : formalisme de gestes accomplis pour eux-mêmes). Les éléments matériels eux-mêmes doivent être dignes. Ayons une eau limpide (espérons qu'on nous supprimera l'obligation de mêler des huiles à l'eau des fonts, à moins qu'il ne s'agisse comme à Rome jadis d'une eau courante), un vase décent pour la prendre et la verser, des burettes à huile et un pot pour le sel qui soient propres, une étole blanche distincte de l'étole violette (pour qu'on ne voie plus ce geste, si étonnant pour les assistants, du prêtre « retournant sa veste ») ; ayons lors de l'ablution baptismale une eau qui coule largement...

Mais, surtout si le baptême est collectif, il faut prévoir

avec soin comment seront groupés les enfants, les parents, les familles, la communauté ; qui, au début de la cérémonie, sera déjà placé dans la nef, et qui restera aux portes de l'église ; il faut prévoir la dignité des processions pour se rendre de la porte au lieu de la dernière préparation, de celui-ci au baptistère, du baptistère à l'autel, de l'autel à la sacristie.

Toute célébration communautaire appelle des *chants* ; il convient, bien entendu, de les prévoir en fonction des habitudes locales et du degré d'esprit « communautaire » de ceux qui doivent y participer.

3. L'accueil.

Il faut signaler d'autre part toute l'importance de l'*accueil* et des premiers instants de la célébration ; car c'est alors que commence à se créer le « climat » de cette célébration.

Souvent il arrive que le prêtre attende à la sacristie, tandis que la famille se glisse dans une église vide, sombre et froide, et détache timidement un de ses membres pour signaler au prêtre sa présence.

Il convient au contraire que la famille se sente attendue et accueillie ; en telle paroisse de ville, pour tout baptême communautaire, il y a deux ou trois prêtres présents : un célébrant, un commentateur, et un autre, que je me refuse à appeler « maître de cérémonie », car cela pourrait évoquer le personnage de ce nom dans l'attirail des pompes religieuses, funèbres ou non ; mais c'est bien cette fonction qu'il remplit en la prenant en son sens vrai et humain : celui de la mère de famille qui veille à ce que chacun trouve sa place et se sente à l'aise dans la maison où il est reçu ; pareillement il faut quelqu'un qui prenne soin des personnes qui sont là et de la bonne ordonnance humaine du déroulement du rite³.

Mais même dans une célébration de baptême où il n'y a qu'un seul prêtre célébrant, il importe qu'il y ait cette chaleur humaine établie dès la rencontre. Ce sera facilité, on

3. Mais rien n'impose que celui qui accueille soit un prêtre. Ce n'est pas seulement à la messe, mais à toute célébration, que les membres laïcs des équipes liturgiques ont à prendre leur part de responsabilité de l'accueil, de la lecture, du service du célébrant, éventuellement du commentaire. Et s'il y a une liturgie de la Parole, ou si le baptême s'insère dans la messe, ne faudra-t-il pas prévoir l'aide féminine, pour garder les bébés dans une salle annexe ou à la sacristie ?

peut l'espérer, par le fait des contacts pris pendant la période de préparation : on se retrouvera avec plaisir, parce que déjà on se connaît.

Représentant de Dieu, j'accueille dans sa maison des membres de son peuple, et cela je dois l'avoir à l'esprit. Mais il y a le style à trouver pour un contact humain, direct, cordial, qui diffère cependant de celui qu'on aurait dans la rue, parce qu'il a lieu sur le seuil de la maison de Dieu et pour acheminer vers la participation à ses mystères.

4. La participation des parents.

Le Concile a demandé⁴ que soient valorisées jusque dans le rite, la place et la responsabilité des *parents*. En attendant le nouveau rituel du baptême que préparent les organismes compétents, nous pouvons dès maintenant donner aux parents place et part honorable dans la célébration. Bien avant le Concile, j'ai toujours invité le père et la mère à répondre aux questions en même temps que les parrain et marraine. Notre rituel romain mentionne qu'on interroge (fictivement) l'enfant et que répond (effectivement) le parrain⁵ ou les *susceptores*⁶. Mais il n'a jamais été interdit que d'autres répondent avec eux.

Il suffit de rappeler analogiquement ce qui se fait pour la messe. Le Missel de Pie V ne prévoyait d'autres réponses que celles des *ministri*⁷. Seuls des rubricistes bornés ont pu, au temps des premières messes dialoguées, en prendre prétexte pour interdire au peuple de s'associer au servant dans ses réponses au prêtre.

Rien n'interdit donc d'associer les parents aux paroles et aux gestes, et tout recommande qu'on le fasse, notamment cet article 67 de la Constitution liturgique cité plus haut. Les réunions préparatoires devront leur faire prendre conscience de leur responsabilité première dans l'éducation de la foi de leur enfant (impliquée expressément dans leur décision de le faire baptiser) et donc du fait qu'ils sont concernés les premiers par toutes les questions que posera le prêtre au cours de la cérémonie du baptême.

4. *Const.*, art. 4.

5. *Rit. rom.*, t. II, c. 2, n. 1, 17, 18.

6. *Ibid.*, n. 11.

7. Cf. en 1965 encore, la mention du seul servant (au singulier) dans le *Ritus servandus in celebratione missae* du 27 janvier 1965, n. 37 et 38.

5. Le rôle des parrains.

Mettre en valeur le rôle des parents amènera peut-être l'un ou l'autre, au cours de la préparation au baptême, à vouloir faire préciser celui des *parrain* et *marraine*. Pour l'instant il ne convient pas de nous engager, à ce sujet, dans des affirmations trop catégoriques, puisque nous ne savons pas quelle précision apportera le rituel futur à propos de leur rôle et de leurs responsabilités.

Le Concile les nomme seulement après les parents. Auparavant ils apparaissaient un peu comme leurs substituts, prenant en charge l'enfant du début à la fin de la cérémonie⁸. On sait qu'en certains pays les parents n'étaient jamais présents au baptême de l'enfant, la mère étant encore en repos, le père se gardant de paraître⁹. Peut-être, à l'avenir, le rôle des parents étant remis en honneur, la présence des parrains manifesterait principalement que la responsabilité de l'éducation de l'enfant dans la foi dépasse les strictes limites du foyer, lequel serait impuissant à l'assurer sans l'appui de toute la communauté chrétienne. Les parrains apparaîtraient ainsi davantage comme les représentants d'un peuple chrétien, d'une Eglise et d'une vie sociale qui débordent le foyer où l'enfant est né.

Au baptême d'un enfant d'où serait absent tout autre membre de la communauté, parrain et marraine sont au

8. Il est certain que le parrainage est une institution conçue pour les adultes. On n'en parle pas pour les enfants dans les documents anciens, y compris la lettre du diacre romain Jean à Senarius (début du 6^e siècle). Pour saint Augustin, c'est aux parents qu'il incombe de présenter l'enfant au baptême. Cependant, en Gaule, dès cette époque, l'enfant a un parrain, qui prononce en son nom la renonciation à Satan et la profession de foi, et dont saint Césaire explique les devoirs (à peu près comme nous les retrouvons indiqués en Orient au 6^e siècle chez le Pseudo-Denys, et encore à notre Rituel romain, t. 2, c. 1, n. 38). Mais déjà saint Thomas d'Aquin faisait passer les obligations des parrains après celles des parents : il compare le parrain à la sage-femme, la nourrice et le précepteur, aides des parents dont on peut à la rigueur se passer (cf. *S. Th.*, Suppl., q. 67, a. 8 et a. 7, ad 2).

9. Certains ont expliqué l'origine de l'absence des parents par la crainte qu'ils avaient de contracter entre eux une parenté spirituelle qui rendrait illicite à l'avenir toute relation conjugale. On sait en effet que le parrainage faisait contracter, et cela par l'attouchement de l'enfant au moment de l'ablution d'eau, des liens de parenté spirituelle dirimant le mariage, non seulement comme maintenant entre les parrains et le filleul, mais entre parrain et marraine, et entre ceux-ci et les parents de l'enfant (cf. CORBLET, *Histoire... du sacrement de baptême*, Paris, 1882, t. 2, p. 208 et 217). On voit la catastrophe si par mégarde l'un ou l'autre avait tenu ou touché l'enfant au moment où il était plongé dans l'eau (Cf. CORBLET, p. 349, qui cite le *Décret* de Gratien et les *Sentences* de Robert Pullayn, où le cas serait envisagé). Par contre on raconte que Chilpéric aurait fait tenir sur les fonts un de ses enfants par son épouse pour pouvoir la répudier et se remarier avec Frédégonde.

moins là pour manifester la dimension ecclésiale de tout baptême et de toute éducation dans la foi¹⁰.

II

LE DÉROULEMENT DE LA CÉLÉBRATION

1. Placer les participants.

Faut-il passer aux *détails* mêmes de la cérémonie ? J'ai déjà fait allusion au placement des participants. De diverses expériences pastorales, il ressort nettement que dans le cas de célébrations communautaires, et compte tenu évidemment de la disposition des lieux, il vaut mieux que les parents (avec l'enfant à baptiser et les parrain et marraine) ne soient pas réunis à l'assemblée dès qu'ils arrivent. Placés d'abord à l'entrée de l'église, alors que la communauté est réunie dans la nef, où l'on a fait monter aussi, mais en bon rang, les autres membres de la famille. Papas, mamans, parrains et marraines, au moment où va se nouer le dialogue, ne se sentiront pas perdus dans une foule, mais percevront la dimension personnelle de ce dialogue qui concerne leur enfant et son intégration dans l'Eglise. Il faut veiller en effet à ce que le collectif n'élimine pas cette dimension personnelle. Dans telle paroisse où après tâtonnement on procède ainsi, le clergé estime avoir trouvé le juste équilibre, en entendant des gens dire à l'issue d'une célébration regroupant dix-huit enfants et à laquelle participaient environ deux cent cinquante personnes : « c'était plus intime ».

2. Le rite d'accueil de l'enfant.

Tout étant harmonieusement disposé, sans caporalisme, mais dans un ordre souple que l'expérience montre être facilement accepté, on passera de l'accueil humain à la célébration proprement dite.

Il s'agit d'abord de recevoir l'enfant. Car il faut distinguer l'accueil humain fait à la famille, et puis le rite, qui con-

10. A s'en tenir aux rubriques, ce qui est requis du parrain, c'est qu'il tienne l'enfant au moment de l'ablution (R. R., t. 2, c. 2, n. 19) ou de la sortie de l'eau (n. 21), qu'il prenne en main le cierge si l'enfant en est incapable (n. 25) et qu'il réponde (n. 1, 11, 14, 17, 18). On ne dit jamais qu'il doive le faire *seul* : cf. notre page précédente.

cerne essentiellement l'enfant. Au cours de la préparation, il était question de lui ; mais maintenant c'est lui-même qui est présenté et introduit.

Les adultes sont préparés longuement au baptême par un catéchuménat comportant une série de rites liturgiques qui marquent les étapes de l'approche du baptême. Certains ont cru qu'en exigeant un délai avant le baptême d'un enfant, on allait être amené à restaurer pour l'enfant aussi un baptême par étapes. Mais on ne peut comparer l'enfant en instance de baptême et le catéchumène adulte. Au cours de la préparation au baptême d'un enfant, ce sont les parents qui approfondissent le sens de leur démarche ; l'enfant n'opère aucun progrès dans une foi et une vie chrétienne dont il est pour l'instant personnellement incapable d'accomplir les actes ; ce serait donc un contresens (une vue purement magique des rites liturgiques) qui amènerait à marquer sur lui les étapes d'un cheminement religieux inexistant¹¹.

Si la célébration est communautaire, une première monition s'impose, adressée par le commentateur à l'assemblée, peut-être suivie d'un chant tandis que le célébrant se rend auprès des parents et que toute l'assemblée se tourne vers le fond de l'église où le prêtre va engager le dialogue.

Nous n'avons pas encore le rituel réformé, « simplifié, transparent, évitant les répétitions inutiles » (Const. de S. Lit., n. 34), « adapté à la situation réelle des tout-petits » (n. 67), peut-être enrichi d'une lecture de la Parole de Dieu (n. 35) mais nous savons qu'il se prépare, que la commission compétente en a présenté le schéma au Conseil pour la réforme liturgique à sa session d'octobre 1966¹².

Il me faut en attendant me servir du rituel actuel.

Or on sait qu'il résulte tout simplement du blocage en une seule séance du rite des adultes, avec ses diverses étapes, dont la première (entrée en catéchuménat) nous est demeurée à peu près dans son intégralité¹³ ; tandis que les séances d'exorcismes ont été très abrégées¹⁴, et que par contre les deux dernières étapes (rites du Samedi saint¹⁵ et

11. Ceci, dans ma pensée, n'exclut pas nécessairement toute présentation de l'enfant, à l'occasion de l'inscription, ou d'un passage du prêtre, pour une bénédiction, prière de l'Eglise pour que Dieu lui assure santé de l'âme et du corps (cf. CIC, can. 1149, qui permet, sauf prohibition expresse de l'Eglise, de donner une bénédiction à un non-catholique, *ad obtinendum fidei lumen, vel, una cum illo, corporis sanitatem*).

12. *Notitiae*, 2 (1966), p. 313.

13. Rituel, n. 1 à 7 a.

14. *Ibid.* n. 7 b (*Exorcizo te*) à 9.

15. *Ibid.* n. 10 à 16.

de la Nuit pascale¹⁶) ont été eux aussi à peu près gardés en leur entier, sauf la suppression de la bénédiction de l'eau et de la participation de l'enfant à l'Eucharistie, rites conservés à chaque baptême chez les Orientaux.

Il ne s'agit surtout pas dans nos commentaires de faire allusion à ces données historiques ; en attendant les aménagements futurs, il vaut mieux laisser sans explication une phrase d'une oraison ou un rite plutôt qu'entrer dans ce genre de gloses.

Mais il s'agit de savoir quels rites nous allons particulièrement mettre en valeur.

Tout en espérant que le *rite d'accueil* de l'enfant, s'il s'inspire encore de l'entrée en catéchuménat des adultes, deviendra très sobre de formules et de gestes, nous ne pouvons actuellement accomplir que les rites prescrits.

Le dialogue d'entrée¹⁷ et la proclamation du résumé évangélique de la loi ont leur importance. Des quatre gestes qui suivent, l'insufflation est le plus déplaisant : nous le ferons avec discrétion¹⁸ ; la remise du sel, celui qui est attendu avec le plus de curiosité : il demandera une brève monition préalable¹⁹. L'imposition de la main, rite de prise de possession, ne manque pas de noblesse.

Mais c'est la *signation sur le front* qui mérite le plus d'être mise en valeur ; c'est un geste qui existe dans toutes les liturgies, probablement le plus ancien à Rome et qui y

16. *Ibid.* n. 17 à 26.

17. Je n'hésite pas à laisser une certaine spontanéité à la réponse. Si ont eu lieu les contacts pastoraux que demandent les nouvelles orientations, il n'y a aucun inconvénient à cette spontanéité qui n'amènera que de bonnes réponses. On sait que la fixation de ce dialogue n'apparaît à Rome qu'au Pontifical du 13^e siècle ; au rituel ambrosien, la question est : « Que veut-il devenir ? » et la réponse : « Un chrétien ». Il ne faut pas trop presser ici le sens du mot *fidem* : dans les rituels français du 15^e au 18^e siècle, à la question : « Que demandez-vous à l'Eglise de Dieu », la réponse indiquée est souvent : « Le baptême » ; et il semble bien que telle était la signification donnée ici au Moyen Age au mot *fides* lui-même.

18. Comme le suggère le rituel du baptême des adultes disposé par étapes, n. 7 a : *Sicubi vero vel etiam lenis exsufflatio ex longinquo minus conveniens esse videtur, sacerdos supradictam formulam dicit, manu dextera versus catechumenos erecta.*

19. Mais en quel sens ? — Sel de l'hospitalité ? — Saveur du savoir divin (*sapere sapientiam*) ? — Apéritif d'une salutaire faim des nourritures célestes ? — Préventif contre la corruption ? — Préfiguration de la communion eucharistique ? — Le chrétien sel de la terre ? Saint Augustin paraît déjà ne pas savoir très bien ce que le rite signifie : cf. F. VAN DER MEER, *Saint Augustin pasteur d'âmes*, Colmar-Paris, 1955, t. 2, p. 126 : « Des diverses explications qu'il en donne, on peut conclure... que le rite du sel était devenu un rite purement formel, dont personne ne savait la signification précise. » Je suggère qu'en fait on le présente selon la façon dont se sera orienté l'échange au cours des réunions préalables, en reprenant ici d'un mot le symbolisme correspondant à l'aspect auquel les parents auront été les plus sensibles.

fut peut-être au début le seul rite de l'entrée en catéchuménat. Instrument de la victoire du Christ, la croix est vraiment l'insigne du chrétien²⁰. Tracée sur son front, il doit avant tout la porter dans son cœur²¹.

Suit dans notre rite un organe-témoin des *exorcismes* faits en cours de catéchuménat. A notre baptême des enfants cela n'apparaît plus que comme une série de doubles de ce qui précède (exorcisme de l'insufflation, signation, imposition de main)²².

On accompagnera généralement d'un chant l'entrée dans l'église ou la montée dans la nef. Il est facile d'en trouver un qui soit adapté²³. C'est qu'il conviendrait à ce moment d'insérer une brève liturgie de la parole, comme le demande l'article 35 de la Constitution²⁴.

On pourrait également (les essais déjà réalisés montrent tout l'intérêt de cette formule) chanter ici une litanie aux saints patrons des enfants ou même une courte prière universelle.

Je ne commenterai pas *la suite des rites* qui conservent à peu près complètement l'achèvement du catéchuménat le Samedi saint et l'initiation chrétienne de la Nuit pascale.

La proclamation du Symbole et du Pater est à confier à toute l'assemblée : la rubrique même du Rituel le suggère, quand elle mentionne le prêtre comme le disant avec les parrains : proclamation collective faite par l'Eglise assemblée, dans la foi de laquelle l'enfant est baptisé.

3. Renonciation à Satan et profession de foi.

C'est peut-être à propos de l'exorcisme dans lequel s'insère le rite de l'*ephpheta* que nous présenterons, si nous ne

20. Saint Augustin y revient souvent : v. g. « *Christianus es, in fronte portas crucem Christi. Character tuus docet quod profitearis... Ab isto signo, ab isto caractere, quem accipit christianus, etiam cum fit catechumenus... intelligitur quare sumus christiani* » (Sermo 302, 3). Cf. VAN DEER MEER, *op. cit.*, p. 124 : « Parmi les quatre *sacramenta* (rites symboliques de l'entrée en catéchuménat), le plus significatif était sans aucun doute (pour Augustin) le " mystère de la croix ". »

21. Cf. saint Augustin : « *Nos... cujus (Christi) signum a nobis in fronte portatur et in corde habetur...* » et toute la suite au sermon 107, n. 7.

22. Personnellement, tandis que l'exorcisme est dit en latin, je ne verrais aucun inconvénient à ce que l'assemblée chante alors une acclamation à la croix ou au Christ vainqueur.

23. Dans un baptême collectif et communautaire, on voit bien à ce moment les parents avec l'enfant rejoindre dans la nef les places qui leur ont été réservées, et qui peuvent être les plus proches de l'allée centrale, de chaque côté, le reste de la famille occupant déjà dans les mêmes rangées les places suivantes vers les murs ou les allées latérales.

24. L'un ou l'autre des textes cités plus loin aux notes 26 à 30, pourrait être utilisé.

l'avons fait auparavant, le thème de la vie chrétienne comme combat spirituel entre le bien et le mal, l'amour et l'égoïsme, Dieu et Satan. L'exorcisme, l'*ephpheta*, la renonciation, l'onction, tout cela ne fait qu'un. Ne nous perdons pas dans un commentaire de détails. L'important, ici, c'est la renonciation.

Et aussitôt après, l'important, c'est son pendant positif : la profession de foi. Pour l'une comme pour l'autre, ce qui nous gêne présentement, bien sûr, dans notre mentalité moderne occidentale, c'est le fait que ceux qui présentent l'enfant paraissent s'engager à sa place, puisqu'ils sont interrogés et répondent en son nom.

Nous savons que cela a déjà fait question jadis. Le P. Camelot, à propos de la position de saint Augustin à ce sujet, citait l'explication donnée par Astérius le Sophiste : « On ne dit pas : " il renoncera à Satan jusqu'au bout (*in finem*), il s'attachera au Christ jusqu'au bout ", mais on dit : " il renonce à Satan *maintenant* ; il s'attache au Christ *maintenant* ". Et cela suffit... L'enfant est assumé par l'Esprit-Saint dans la foi de l'Eglise, dans la *congregatio fidelium* ²⁵. »

Un peu différente est la façon de voir du Pseudo-Denys : « Le parrain ne dit pas qu'il abjure ou qu'il s'engage saintement à la place de l'enfant, mais bien que c'est l'enfant lui-même qui abjure et qui promet. Ce qui revient à dire : " je m'engage moi-même, lorsque cet enfant pourra comprendre les saintes vérités, à le former et à l'élever par mes divines instructions, de façon qu'il renonce à toutes les séductions de l'adversaire, qu'il s'engage dans les saintes promesses et qu'il les réalise en fait " ²⁶. »

C'est donc que les formules de la renonciation et de la profession de foi, conçues pour des adultes, gênaient déjà les Pères du fait de leur emploi telles quelles pour des enfants. Pour l'instant, c'est au cours de la catéchèse préalable que, comme ils l'ont fait, nous apporterons les explications utiles ; en espérant que peut-être la formulation future des questions et des réponses en rendra le sens plus limpide.

25. *La Maison-Dieu*, n° 88, pp. 40-41.

26. PSEUDO-DENYS, *Hiérarchie ecclésiastique*, c. 7, 3, § 11, dans P.G. III, 568 ; trad. Gandilhac, p. 325.

4. L'ablution et l'onction.

Nous avons déjà signalé que manque actuellement la bénédiction de l'eau, dont le Concile a décidé la réintroduction possible en tout baptême, en dehors du temps pascal, et cela avec une formule brève. C'est donc aussi, présentement, la catéchèse préalable auprès des parents qui aura dû les amener à découvrir comment *l'eau* est porteuse de vie²⁷ plus encore qu'elle ne lave²⁸, comment la plongée dans l'eau est participation au mystère pascal du Christ²⁹, et comment la parole du Seigneur à Nicodème éclaire la pratique de l'Eglise³⁰. Une très brève monition juste avant l'ablution d'eau pourrait le rappeler³¹.

Si la *chrismation* est présentée par une monition, qu'on dise alors la dignité du baptisé. Faite avec cette huile parfumée spécialement bénite par l'évêque le Jeudi saint avec une formule consécatoire qui rappelle l'onction des prêtres, des rois et des prophètes, elle exprime l'effet positif du baptême : la configuration au Christ, oint du Seigneur. Par le baptême, on devient participant au sacerdoce royal et prophétique du Christ. C'est comme une annonce ou une préfiguration de la confirmation, accomplie par le simple prêtre quelques instants ou quelques années avant que l'évêque ne donne au nouveau baptisé cet autre sacrement, complément du baptême. Annonce, préfiguration... il faudrait sans doute dire plutôt : commencement d'un geste que l'évêque achèvera, puisque les documents romains anciens nous montrent le baptisé, remontant de la cuve, être d'abord oint par un prêtre, et passer ensuite au *consignatorium*, où l'évêque achève par le geste de signation sur le front l'action commencée.

Les formules du vêtement et du cierge parlant d'elles-mêmes³², il ne faut pas les alourdir d'un commentaire.

27. Cf. Num 20, 2-11 (l'eau du rocher) ; Io 4, 5-14 (la Samaritaine).

28. Ez 26, 24-27.

29. Rom 6, 3-5.

30. Io 3, 1-6.

31. La procession aux fonts ou l'approche des enfants pour l'ablution est particulièrement à bien faire. Il faut que tout fasse sentir qu'on est au moment culminant de la célébration. Beaucoup de rites orientaux ont un chant pendant ou après l'ablution. Et c'est aussitôt après elle que les Arméniens font lire le récit évangélique du baptême du Christ (Mt 3, 13-17) et réciter le *Pater*, prière des fils. Chez nous, le chant I.46 (*Un seul Seigneur*) convient bien à ce moment.

32. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne puisse améliorer un peu textes et traductions. Mais nous faisons confiance aux responsables de la réforme en préparation.

5. L'autel de l'Eucharistie.

Il est suggéré que le cierge remis soit gardé par les parrains pour la procession qui conduit les baptisés à *l'autel*. C'est une coutume à peu près générale en France que la consécration de l'enfant à la Sainte Vierge, en conclusion du baptême. Pour cela, on se rend à l'autel qui lui est dédié ; en bien des régions, traditionnellement, on place même l'enfant sur l'autel. Sans supprimer la prière et la consécration à la Vierge (la commémoration de celle « en qui l'Eglise vénère, admire, et contemple ce qu'elle désire et espère être elle-même tout entière »³³, étant si normale à la fin d'un baptême), il importerait de remettre en valeur l'autel de l'Eucharistie, quatrième centre de la célébration, après la porte, la nef et le baptistère.

Peut-être cette coutume de se rendre à un autel et d'y déposer l'enfant est-elle un reste du rite de la communion de l'enfant, que les Orientaux ont conservé à la fin du baptême, et dont il y a mention chez nous jusqu'au 13^e siècle. Le baptême appelle comme son achèvement non seulement la confirmation, mais surtout l'Eucharistie. Et il faudrait trouver moyen de le dire en amenant l'enfant à l'autel, table de l'Eucharistie, à laquelle son baptême lui donne droit.

*
* * -

Ces quelques réflexions n'ont pas cherché à déguiser la difficulté que présente l'utilisation d'un rite peu adapté à ce que demande la Constitution sur la liturgie. Pourtant, nous pensons qu'une utilisation intelligente du rituel existant préparera les prêtres et les communautés chrétiennes à accueillir le nouveau rituel. Mais nous ne devons jamais oublier que le rite du baptême s'intègre dans tout un effort pastoral et missionnaire. Les décisions des évêques de France en ont donné les orientations fondamentales. Ainsi peu à peu l'Eglise construit et renouvelle les instruments par lesquels Dieu veut se donner aux hommes d'aujourd'hui.

Jean-Baptiste MOLIN,
Frère Missionnaire des Campagnes.

33. *Const. de s. Lit.*, n° 103.